

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Mise en ligne 19.03.2024

**Les présentes sont conclues entre :**

**La société SAFEBRANDS**, Société par actions simplifiée, au capital de 210 000 Euros, dont le siège social est situé au 37, Rue Guibal – Pôle Médias de la Belle de Mai, 13003 MARSEILLE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 412 721 524, représentée par Monsieur Matthieu Aubert dûment habilité aux fins des présentes agissant en qualité de responsable juridique de la société,

Ci-après désignée « **SAFEBRANDS** »

**ET**

Toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel, de droit privé ou de droit public souhaitant s'engager dans une ou plusieurs des prestations fournies par le SAFEBRANDS

Ci-après désignée « **Le CLIENT** »

**D'AUTRE PART,**

SAFEBRANDS et Le CLIENT sont ci-après désignés individuellement « **la PARTIE** » et collectivement par « **les PARTIES** ».

**IL A ETE EXPOSE PUIS CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 – OBJET ET MODALITES D'APPLICATION**

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les conditions générales suivant lesquelles SAFEBRANDS s'offre de procéder à la place du CLIENT aux prestations d'enregistrement, d'hébergement et d'administration de noms de domaine et aux prestations annexes et les conditions suivant lesquelles le CLIENT rémunère ces prestations.

Les dispositions propres à chaque prestation proposée par SAFEBRANDS sont contenues dans les Conditions Particulières SAFEBRANDS (ci-après « CP »).

Les CP correspondant aux prestations commandées par le CLIENT s'appliquent automatiquement et de façon conjointe dès l'entrée en vigueur des présentes.

Les prestations de services de SAFEBRANDS sont soumises aux CGV et aux CP qui prévalent sur toute autre stipulation émanant du CLIENT.

En cas de signature par les PARTIES d'un Contrat Cadre de relations commerciales, ce Contrat prévaudra sur les CGV et sera applicable de façon conjointe avec les CP propres à chaque prestation commandée par le CLIENT.

### **ARTICLE 2 : DEFINITIONS**

« **Internet** » : Réseau de plusieurs serveurs reliés entre eux et dont la localisation se situe en divers lieux géographiques à travers le monde.

« **Site internet ou site web** » : l'ensemble des pages et le cas échéant des logiciels qui les génèrent automatiquement, hébergés sur un même serveur et qui constituent le service fourni aux utilisateurs.

« **Site internet de SAFEBRANDS** » : le site internet accessible sur [www.safebrands.fr](http://www.safebrands.fr).

« **Conditions Générales de Vente ou CGV** » : les conditions générales de vente accessibles sur le site internet de SAFEBRANDS et auxquelles sont soumis l'ensemble des clients de SAFEBRANDS dès le passage d'une commande sur ledit site internet.

« **Conditions Particulières ou CP** » : les conditions propres à chacune des prestations proposées par SAFEBRANDS, accessibles sur le site internet de SAFEBRANDS et auxquelles sont soumis l'ensemble des clients de SAFEBRANDS dès le passage d'une commande relative à la prestation correspondante sur ledit site internet.

« **Espace abonné** » : l'interface sur le site internet de SAFEBRANDS accessible par le CLIENT grâce à ses codes d'accès.

« **Informations confidentielles** » : Sont considérées comme informations confidentielles de façon non limitative : les logiciels, applications et autres informations techniques (incluant les spécifications fonctionnelles et techniques, fonctions, programmes ordinateur, méthodes, idées, savoir-faire et informations similaires), professionnelles (études de marché, documents, plans, informations financières et comptables, documents personnels etc.), ainsi que les informations désignées comme expressément confidentielles, ou celles qui sont confidentielles par les circonstances dans lesquelles elles ont été fournies. Les Informations Confidentielles n'incluent pas :

- Les informations obtenues de tiers de manière licite ;
- Les informations dont il est démontré qu'elles étaient connues antérieurement par les PARTIES ou qu'elles avaient été développées de façon indépendante par les PARTIES ;
- Les informations dont l'utilisation ou la divulgation à un tiers identifié et défini auront été préalablement et expressément autorisées par écrit par l'autre PARTIE ;
- Les Informations que la loi ou la réglementation applicable obligerait à divulguer.

« **Devis** » : désigne le devis proposé par SAFEBRANDS, accepté et signé par le CLIENT, ou la confirmation de la commande réalisée via le site Internet de SAFEBRANDS par le CLIENT, qui précise le détail et le prix de la prestation.

### **ARTICLE 3 – DOUBLE AUTHENTIFICATION**

Le CLIENT peut se connecter à tout moment sur son espace abonné afin de réaliser les actions nécessaires à la conservation de ses actifs ou leurs modifications.

Cette connexion est soumise à un système de double authentification. Ladite authentification peut être réalisée via deux moyens :

1. Identification d'adresse IP fixe,
2. Réception d'un code SMS.

Lorsque l'authentification via l'adresse IP n'est pas choisie ou ne peut être réalisée, alors le CLIENT accepte de s'authentifier via la réception d'un code SMS.

L'envoi dudit SMS est opéré par un tiers externe à SAFEBRANDS, à savoir le prestataire SMSMode.

SMSMODE

Pole Media Belle de Mai

37, rue Guibal

13003 Marseille – France

<https://www.smsmode.com>

Le CLIENT accepte qu'un code par SMS sera envoyé lorsque qu'il se connectera aux interfaces sécurisées de l'espace abonné, et lors de la réinitialisation de mots de passe d'accès.

Pour stopper la réception de SMS, le CLIENT convient qu'il lui suffira de supprimer le numéro de mobile du compte client ou profil utilisateur.

A ce titre, le CLIENT reconnaît et accepte que SafeBrands ne pourra être tenu responsable i/ des éventuels frais supplémentaires dépendants de son abonnement et susceptibles d'être appliqués par son Opérateur pour la réception des messages et les données, ii/ du non-succès de la double authentification via le code SMS.

En cas de besoin ou de difficulté à recevoir les codes SMS, le CLIENT pourra contacter directement son opérateur et/ou le support du prestataire accessible via l'adresse <https://support.smsmode.com/fr/base-de-connaissance/kb-tickets/new>.

#### **ARTICLE 4 – MODALITES DU PASSAGE DE COMMANDE**

Les informations que le CLIENT transmet au moment de la prise de commande l'engagent et toute erreur dans le libellé de la commande ou des coordonnées du destinataire ne saurait être de la responsabilité de SAFEBRANDS.

##### 4.1. Passage de commande par le CLIENT

###### 4.1.1 – Le CLIENT peut passer directement commande en ligne, via le site internet de SAFEBRANDS :

Cette possibilité n'est pas applicable pour l'ensemble des prestations proposées par SAFEBRANDS au CLIENT. Par conséquent, le CLIENT devra se référer aux conditions particulières propres à chaque prestation.

Pour les prestations pouvant être commandées en ligne, dès que le CLIENT aura coché la case d'acceptation des CGV et cliqué sur le bouton de validation « cliquez ici » du processus de commande, il déclare accepter l'intégralité des CGV lui seront applicables pleinement et sans réserve.

###### 4.1.2 Le CLIENT peut signer un devis dans sa version papier puis, le retourner à SAFEBRANDS par e-mail, fax ou courrier postal :

Dans ce cas, le devis contiendra une mention visant à l'acceptation des Conditions Générales de Vente. La signature par le CLIENT du devis vaudra acceptation des CGV pleinement et sans réserve.

###### 4.1.3. Le CLIENT peut valider le devis directement en ligne via le site internet de SAFEBRANDS :

Dans ce cas, dès que le CLIENT aura coché la case d'acceptation des CGV et cliqué sur le bouton de validation « cliquez ici » du processus de commande, les CGV lui seront applicables pleinement et sans réserve.

En toute hypothèse la validation de ces CGV par le CLIENT vaudra consentement irrévocable et définitif de sa part de toutes les dispositions y figurant.

Les informations que le CLIENT indique au moment de la prise de commande l'engagent de sorte que toute erreur dans le libellé de la commande ou des coordonnées du destinataire ne saurait être de la responsabilité de SAFEBRANDS.

Le CLIENT reconnaîtra alors avoir une parfaite connaissance des CGV et renoncera de ce fait à se prévaloir de tout document contradictoire, notamment de ses propres conditions générales de vente.

Cette validation ainsi que l'ensemble des données que SAFEBRANDS aura enregistrées constitueront la preuve des transactions entre SAFEBRANDS et le CLIENT.

SAFEBRANDS pourra modifier les CGV à tout moment, sous réserve de faire apparaître ces modifications sur son site internet.

#### 4.2 – Confirmation par e-mail :

SAFEBRANDS confirme la commande par e-mail.

SAFEBRANDS recommande au CLIENT de conserver ces informations sur un document informatique ou papier.

#### 4.3 – Livraison :

La livraison des services a lieu en ligne.

#### 4.4 – Délai de rétractation

En raison de la nature des prestations de services immatérielles livrées uniquement par internet ou téléchargement dont l'exécution a commencé avant le délai de 7 jours, les PARTIES conviennent qu'aucun droit de rétractation ne pourra être exercé.

### **ARTICLE 5 – PRIX DES SERVICES**

#### 5.1 – Services objet de la rémunération :

En contrepartie du service effectué et à l'exclusion de tout autre, SAFEBRANDS perçoit les rémunérations indiquées :

- Soit sur son site internet lors du processus de commande automatique dans le cadre d'une commande en ligne ;
- Soit sur le devis signé par le CLIENT de manière physique ou électronique via le site internet de SAFEBRANDS.

#### 5.2 – Tarifs en vigueur :

Sauf accord tarifaire spécifique, les tarifs en vigueur sont ceux consultables sur la rubrique du site internet de SAFEBRANDS.

En cas de divergence entre le tarif qui est indiqué au CLIENT lors de la commande et le tarif en vigueur, en raison d'une erreur de frappe, d'impression ou de calcul sur le site de SAFEBRANDS, le tarif en vigueur prévaudra.

Le site internet de SAFEBRANDS indique à tout moment les tarifs en vigueur, et le CLIENT est seul responsable du suivi des tarifs pratiqués.

### 5.3 – Monnaie et taxes :

Les prix sont indiqués en euros sur la base des tarifs en vigueur au moment de la commande, sous réserve d'éventuelles erreurs de saisie ou de modification de taux de TVA.

En cas d'erreur de frappe concernant la monnaie ou le taux de TVA, le CLIENT devra considérer que le tarif applicable est en euros et que le taux de TVA applicable est celui en vigueur en France au moment du passage de la commande.

Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros.

Les prix indiqués sont exprimés en euros hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC).

Les prix affichés sur le site internet de SAFEBRANDS incluent la TVA française de 20 %.

### 5.4 – Modification des tarifs :

SAFEBRANDS se réserve la faculté de réajuster à tout moment ses tarifs, notamment en vue de répercuter toute nouvelle taxe ou toute augmentation du taux des taxes existantes, en fonction des éventuelles variations imposées par les organismes d'enregistrement, des parités monétaires ou des taxes supplémentaires, ou de toute modification de politique tarifaire pratiquée par SAFEBRANDS.

Cette modification sera mise en ligne sur le site internet de SAFEBRANDS et le CLIENT est seul responsable du suivi des tarifs pratiqués.

Aucune notification ne sera adressée au CLIENT.

### 5.5 – Cas de commande de prestations hors-France métropolitaine :

En cas de commande vers un pays autre que la France métropolitaine, le CLIENT est l'importateur du ou des services concernés.

Pour tous les services commandés hors Union Européenne et DOM-TOM, le prix sera calculé hors taxes automatiquement sur la facture.

Des droits d'importation ou taxes d'État sont susceptibles d'être exigibles. Ces droits et sommes ne relèvent pas du ressort de SAFEBRANDS. Ils seront à la charge du CLIENT et relèvent de son entière responsabilité tant en termes de déclarations que de paiements aux autorités et/ou organismes compétents de son pays. SAFEBRANDS conseille au CLIENT de se renseigner sur ces aspects auprès des autorités locales.

## **ARTICLE 6 – FACTURATION**

Le CLIENT s'engage expressément à communiquer à SAFEBRANDS l'identité et les coordonnées précises de la personne physique ou morale à laquelle devra être adressée toute facturation, ainsi qu'à lui notifier immédiatement tout changement y afférent.

Toute erreur dans l'identité ou les coordonnées de l'entité à facturer, imputable au CLIENT, engendrera le versement par celui-ci à SAFEBRANDS d'une pénalité de 35 € par facture.

## **ARTICLE 7 – MODALITES DE PAIEMENT**

### 7.1 – Modalités de paiement par défaut

Sauf accord spécifique, indiqué sur le bon de commande, le prix est exigible immédiatement à la prise de la commande.

Tout règlement à SAFEBRANDS ne pourra intervenir que par chèque postal ou bancaire tiré en euros sur un établissement français, carte bancaire, mandat, lettre de change, prélèvement ou virement bancaire, tous frais éventuels de rejet de paiement demeurant à la charge exclusive du CLIENT.

SAFEBRANDS se réserve la possibilité d'utiliser les services d'un établissement financier dans le cadre des dispositions de la Loi Dailly ou de l'affacturage.

En cas de règlement par prélèvement, SAFEBRANDS effectuera le prélèvement 15 jours calendaires après la date de la facture.

En cas de rejet par l'établissement bancaire du CLIENT, une somme forfaitaire de 35 € lui sera facturée.

### 7.2 – Retard de paiement

En cas de retard de paiement, il sera fait application des intérêts légaux.

En cas de retard de paiement ou d'arriérés impayés sur le compte du CLIENT, SAFEBRANDS aura la possibilité – à sa seule discrétion – de refuser toute nouvelle commande ainsi que tout transfert sortant, et ce, jusqu'à complet apurement du compte CLIENT débiteur.

En cas de non-paiement à la date d'échéance inscrite sur la facture émise par SAFEBRANDS, SAFEBRANDS pourra résilier le contrat de plein droit.

Le non-paiement d'une commande dispense automatiquement SAFEBRANDS de toute responsabilité.

### 7.3 – Paiement sécurisé

Le site de SAFEBRANDS fait l'objet d'un système de sécurisation. Le paiement sécurisé en ligne par carte bancaire présente toute la sécurité nécessaire : il utilise le protocole SSL (Secure Socket Layer).

Toutes les informations concernant la carte bancaire du CLIENT sont hautement sécurisées par cryptage.

## **ARTICLE 8 – ENGAGEMENTS DES PARTIES**

Le présent article est applicable pour l'ensemble des prestations fournies par SAFEBRANDS, à l'exception des prestations d'hébergement et des prestations liées à l'hébergement, à savoir : location de serveurs, infogérance, administration système, colocation et certificat SSL. Pour ces dernières prestations, la responsabilité de SAFEBRANDS est définie dans les conditions particulières propres à chaque prestation.

### 8.1 – Responsabilité de SAFEBRANDS

SAFEBRANDS s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité de ses services, et souscrit à ce titre à une obligation de moyens et non de résultat. En dehors du cadre de son obligation de moyens, SAFEBRANDS ne pourra, en aucune façon, voir sa responsabilité engagée.

Il est expressément convenu entre les PARTIES qu'afin que la responsabilité de SAFEBRANDS puisse être engagée dans le cadre de son obligation de moyens, le lien de causalité entre la faute directe imputable à SAFEBRANDS et le dommage constaté devra être prouvé par le CLIENT.

De même, afin de déterminer le montant de la somme due par SAFEBRANDS, résultant de sa faute directe prouvée par le CLIENT et donc de sa défaillance à son obligation de moyens, les PARTIES devront se référer aux bons usages usités en droit commercial afin d'élaborer une méthodologie de calcul permettant l'obtention d'un montant proportionné au dommage subi.

Étant entendu qu'en toute hypothèse ladite somme ne pourra excéder le montant acquitté par le CLIENT au titre de la prestation objet du différend.

#### 8.2 – Exclusion de responsabilité

En aucun cas, SAFEBRANDS ne pourra être tenu responsable des préjudices indirects, c'est-à-dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale du service fourni par SAFEBRANDS, tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéficiaires ou de clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système), pour lesquels le CLIENT sera son propre assureur ou pourra contracter les assurances appropriées.

Toute action dirigée contre le CLIENT par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation.

#### 8.3 – Sous-traitance

SAFEBRANDS met tout en œuvre pour s'assurer de la qualité des prestations de ses sous-traitants, mais ne peut garantir le CLIENT des conséquences d'une interruption de service indépendante de sa volonté. Le CLIENT accepte cette sous-traitance et reconnaît à SAFEBRANDS la possibilité de faire appel aux prestataires de son choix et d'en changer à tout moment.

#### 8.4 – Garanties du CLIENT :

En cas d'agissements du CLIENT en lien avec les prestations fournies par SAFEBRANDS qui seraient à l'origine d'une plainte, action ou demande visant SAFEBRANDS, ses directeurs ou employés, le CLIENT s'engage à indemniser SAFEBRANDS ainsi que ses directeurs et employés pour toute perte, dommage ou coût incluant les honoraires d'Avocats.

#### 8.5 – Force majeure :

Aucune des PARTIES ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation du présent contrat qui seraient dus à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence et les tribunaux français. Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent contrat pendant toute la durée de son existence.

#### 8.6 – Responsabilité du CLIENT :

Le CLIENT s'engage à utiliser les services proposés uniquement dans la poursuite d'objectifs licites.

Le CLIENT est seul responsable de ses actes légalement répréhensibles ainsi que des éventuelles atteintes à des droits existants en résultant.

## **ARTICLE 9 – DUREE ET MODALITES D’EXECUTION**

### 9.1 – Entrée en vigueur des CGV

Les CGV prennent effet le jour de la confirmation du bon de commande.

### 9.2 – Durée

Les CGV prendront fin d’elles-mêmes lorsqu’aucune prestation de SAFEBRANDS ne sera plus en cours de réalisation pour le compte du CLIENT sous réserve d’absence de tout arriéré de facture ou lorsque le CLIENT et SAFEBRANDS auront signé le Contrat Cadre de relations commerciales.

### 9.3 – Résiliation

Pour une résiliation avant échéance, le CLIENT est libre de résilier les CGV par simple envoi postal à l’adresse du siège social de SAFEBRANDS.

Dans ce cas, le CLIENT ne pourra prétendre au remboursement par SAFEBRANDS des sommes déjà versées.

En cas de manquement contractuel par l’une des PARTIES à l’une quelconque de ses obligations au titre des présentes, non réparé dans le délai de 15 jours à compter de l’envoi d’une lettre recommandée avec demande d’avis de réception notifiant le manquement en cause, les présentes CGV pourront être résiliées de plein droit par l’autre PARTIE, sous réserve des éventuels dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre du fait de ces manquements.

Concernant les cas de non-paiement, il convient d’appliquer la règle prévue à l’article 7.2.

## **ARTICLE 10 – CLAUSE REPUTEE NON ECRITE**

Si l’une quelconque des clauses des présentes se révélait être nulle au regard tant d’une règle de droit en vigueur que d’une règle de droit étranger qui se révélerait être par nature d’application nécessaire en raison du lieu d’utilisation de nos services, ladite clause serait réputée non écrite mais n’entraînerait pas la nullité du reste du contrat qui demeurerait donc pleinement valide.

## **ARTICLE 11 – MODIFICATION DES CGV OU DES CP**

SAFEBRANDS se réserve la possibilité de modifier les CGV ou les CP à tout moment, notamment sur demande des autorités de tutelle (ICANN, Registre local etc.).

Toute nouvelle version des CGV ou des CP entrera en vigueur dès sa publication sur le site internet de SAFEBRANDS.

Dans la mesure où une modification est exigée par une autorité de tutelle, elle sera applicable à tout contrat en cours 8 (huit) jours après qu’elle ait été publiée sur le site internet de SAFEBRANDS.

Le CLIENT s’engage à consulter régulièrement le site internet de SAFEBRANDS sur lequel sera précisée la date d’entrée en vigueur de la dernière modification.

Si cette date est postérieure à la date de réservation d'un nom de domaine, le CLIENT s'engage à consulter ce nouveau texte.

Si le CLIENT n'accepte pas les modifications prévues, il devra résilier le Contrat le liant à SAFEBRANDS comme prévu à l'article 8 des présentes. En l'absence de résiliation, SAFEBRANDS considérera que les modifications ont été acceptées.

## **ARTICLE 12 – PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le CLIENT reconnaît et accepte que les services et tous logiciels utilisés nécessairement en relation avec les services de SAFEBRANDS puissent contenir des informations confidentielles et protégées par le droit de la propriété intellectuelle en vigueur ou par toute autre loi.

Le CLIENT s'engage à ne pas communiquer ni faire usage des informations, services et logiciels précités, à savoir notamment : les connaissances et éléments qui sont le fruit de l'expérience de SAFEBRANDS susceptibles d'être protégés par le savoir-faire, le contenu des contrats et documents divers (non diffusés publiquement) et transmis par SAFEBRANDS au CLIENT, les noms de personnes physiques ou morales collaborant en tant que prestataires et/ou sous-traitant avec SAFEBRANDS etc.

Sauf expressément autorisé à cet effet par SAFEBRANDS, le CLIENT s'engage à ne pas modifier, louer, emprunter, vendre, distribuer ou créer d'œuvres dérivées basées en tout ou partie sur les services ou les logiciels disponibles.

Les marques, logos et marques de services qui apparaissent sur le site internet de SAFEBRANDS sont la propriété de SAFEBRANDS. Il est interdit d'utiliser ces marques, logos et marques de services sans l'autorisation écrite et préalable de SAFEBRANDS.

Le CLIENT reconnaît également avoir connaissance du fait que le contenu compris dans des publicités sponsorisées, les informations qui lui sont présentées via le service ou par des annonceurs sont protégées par le droit d'auteur, le droit des marques, le droit des brevets, ou tout autre droit reconnu par la législation en vigueur.

## **ARTICLE 13 – GARANTIES TECHNIQUES ET SANCTIONS**

### **13.1. Taux de disponibilité du service DNS SAFEBRANDS**

Le taux de disponibilité du service DNS SAFEBRANDS ne sera pas inférieur à 99.99% en moyenne mensuellement, sur l'ensemble du service DNS SAFEBRANDS.

La mesure du temps de disponibilité du service DNS SAFEBRANDS ne comprendra pas le circuit d'accès local de transit ou de « *peering* » du CLIENT, les circuits aux points d'échange de trafic, les événements de maintenance, les manquements qui résultent de la performance de réseaux Internet ou points d'échange de trafic contrôlés par d'autres sociétés.

En cas de non-respect de l'engagement ci-dessus, le CLIENT sera en droit de facturer une pénalité égale à 1/30 (un trentième) du montant de la redevance annuelle ramenée au prorata du mois écoulé.

### **13.2. Garantie de Temps de Rétablissement (GTR)**

L'objectif de temps rétablissement du Service, en cas d'Interruption est de quatre (4) heures. En cas de non-respect de la Garantie de Temps de Rétablissement ci-dessus, les pénalités suivantes seront applicables.

Le Dépassement de l'objectif de temps de Rétablissement se compte en Heures Ouvrées.

### 13.3 Les pénalités :

En cas de non atteinte de l'objectif de garantie de temps de rétablissement mentionné à l'article 13.1, les pénalités ci-après seront applicables :

Temps de rétablissement		Indemnités dues sur la redevance mensuelle due au titre des présentes « conditions particulières de vente »
de 0	à 4 heures	0
de 4 heures et 1 minute	à 10 heures	25%
de 10 heures et 1 minute	à 24 heures	50%
de 24 heures et 1 minute	à 48 heures	75%
Plus de 48 heures et 1 minute		100%

Le pourcentage d'indemnités exprimé s'applique à la redevance mensuelle du Service visé pour le mois calendaire concerné. « Redevance mensuelle » signifie dans le présent cas 1/12 (un douzième) de la redevance annuelle payée par le CLIENT au Prestataire pour gestion de son portefeuille de noms de domaine.

### 13.4 Modalités de versement des pénalités :

Les pénalités mentionnées ci-dessus représentent la seule obligation d'indemnisation et l'unique compensation incombant à SAFEBRANDS vis-à-vis du CLIENT au titre de la qualité du Service, notamment en cas de non-respect de la garantie de temps de rétablissement détaillée à l'Article 13.3 du présent contrat.

La responsabilité de SAFEBRANDS ne pourra être engagée, et aucune pénalité ne sera exigible lorsque l'interruption ou le non-respect des engagements de niveaux services définis ci-dessous résultera :

- D'un cas de force majeure tel que mentionné dans les Conditions Générales noms de domaine,
- Du fait d'un tiers ou du fait du CLIENT et, en particulier, du non-respect des spécifications techniques fournies par SAFEBRANDS pour la mise en œuvre du Service ou d'un élément non installé et exploité par SAFEBRANDS,
- D'un cas de travaux programmés de maintenance par SAFEBRANDS,
- Du fait d'un tiers ou du fait du CLIENT qui installerait ou modifierait une application du serveur sans en avoir prévenu le service infrastructure de SAFEBRANDS,
- Du fait d'un tiers ou du fait du CLIENT qui installerait un programme comportant une faille de sécurité,
- Du fait d'un tiers ou du fait du CLIENT qui aurait lancé une campagne de communication en masse (publicité TV, radio, web, mail, etc.) susceptible de faire fortement grossir la sollicitation du(des) Serveur(s) CLIENT sans en avoir informé le service infrastructure de SAFEBRANDS,
- De difficultés exceptionnelles et, en particulier, de l'existence de contraintes particulières ou de la nécessité de mettre en œuvre des moyens spéciaux (tels que accès réglementé, maintien de la sécurité du service, configurations architecturales) non compatibles avec le service proposé et non imputables à SAFEBRANDS,

- D'une perturbation ou interruption dans la fourniture ou l'exploitation des moyens de télécommunication fournis par le ou les exploitants des réseaux auxquels sont raccordées les installations de SAFEBRANDS, et notamment en cas de dysfonctionnement des réseaux d'infrastructure des concessionnaires du domaine public.

Lorsque les conditions d'attribution seront remplies, le CLIENT pourra adresser par lettre recommandée avec accusé de réception une facture récapitulative des pénalités correspondantes. Ce montant sera déduit par SAFEBRANDS de la prochaine facture du Service au CLIENT.

#### 13.5. Calcul des temps d'Interruption et des Temps de Rétablissement

Les Interruptions et les Temps de Rétablissement seront décomptés entre l'heure à laquelle une Interruption est notifiée par les sondes de monitoring SAFEBRANDS, ou par le CLIENT en heures ouvrées.

### **ARTICLE 14 – CONFIDENTIALITE**

Chaque PARTIE reconnaît par les présentes qu'elle peut avoir connaissance d'Informations Confidentielles et protégées telles que définies dans le présent contrat.

Le bénéficiaire d'Informations Confidentielles s'engage, par les présentes, pendant la durée des présentes ainsi que cinq (5) ans après son expiration, à ne pas utiliser, commercialiser ou révéler lesdites Informations Confidentielles à une personne, ou à une entité tierce, exception faite de ses propres employés dont la connaissance des Informations Confidentielles est nécessaire à leur intervention au titre du contrat (et qui sont eux-mêmes liés par des dispositions de confidentialité similaires) ou de bénéficiaires autorisés par écrit par l'autre PARTIE, étant entendu que lesdits bénéficiaires doivent avoir auparavant contracté un accord de confidentialité dans une forme acceptable pour le propriétaire de l'information concernée.

Les PARTIES assurent le caractère confidentiel de toute information obtenue dans le cadre de l'application des présentes. Elles s'engagent en leur nom comme en celui de leur personnel et de leurs sous-traitants à respecter le secret professionnel lié aux présentes et à tout document confié.

### **ARTICLE 15 – PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

A titre liminaire, il convient de préciser que la notion de « Donnée à Caractère Personnel » (DCP) vise toute information relative à une personne identifiée ou pouvant être directement ou indirectement identifiée par un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.

Dans le cadre de l'exécution de ses prestations pour le compte du CLIENT, SAFEBRANDS est susceptible de collecter des DCP relatives soit à ses contacts au sein de l'entreprise du CLIENT soit à des contacts du CLIENT.

Il est rappelé qu'en tant que commanditaire des Prestations, le CLIENT est responsable des traitements mis en œuvre par SAFEBRANDS pour son compte, SAFEBRANDS étant, « sous-traitant » au sens du Règlement européen 2016/679 en date du 27 avril 2016 relatif à la Protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

#### 15.1 Obligations de SAFEBRANDS

SAFEBRANDS s'engage à :

1. Traiter les DCP dans le respect de la Règlementation susvisée ;
2. Collecter et traiter les DCP conformément aux instructions expresses du CLIENT et aux finalités liées à l'objet des prestations éventuellement commandées par le CLIENT à SAFEBRANDS ;
3. Préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des DCP lorsque SAFEBRANDS procède à leur collecte ou leur enregistrement dans le cadre de l'exécution du présent contrat ou encore des éventuelles prestations commandées par le CLIENT à SAFEBRANDS ;
4. Ne communiquer les DCP à aucun tiers quel qu'il soit, hormis les tiers auxquels il serait strictement nécessaire de transmettre les DCP en exécution du présent contrat et/ou des éventuelles prestations commandées par le CLIENT à SAFEBRANDS ;
5. Mettre en place toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour prévenir tout accès, divulgation, modification ou suppression non autorisée des DCP ;
6. Alerter sans délai le CLIENT en cas de violation, de perte ou de divulgation non autorisée de DCP collectées dans le cadre du Contrat, afin de permettre au CLIENT d'alerter les personnes concernées et de se conformer à ses obligations au sens de la réglementation susmentionnée ;
7. Informer l'ensemble de ses collaborateurs travaillant sur l'exécution du présent contrat de ces obligations et s'assurer que lesdits collaborateurs les respectent.

Par ailleurs, en ce qui concerne les DCP collectées et traitées par SAFEBRANDS en tant que responsable de traitements dans le cadre de la relation commerciale ainsi établie avec le CLIENT, à savoir les DCP collectées à des fins de facturation, de gestion des recouvrements, de gestion commerciale et clientèle, SAFEBRANDS s'engage à traiter lesdites données uniquement aux fins du maintien et développement de ladite relation commerciale.

Les données collectées sont conservées comme suit :

- Concernant les données relatives à la gestion de clients : 10 Ans à compter de la fin de la relation commerciale
- Concernant les données utilisées à des fins de prospection commerciale : 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale concernant le client ou à compter du dernier contact émanant du prospect.
- Concernant les pièces d'identité : En cas d'exercice du droit d'accès ou de rectification, les données relatives aux pièces d'identité sont conservées 1 an.

En cas d'exercice du droit d'opposition, ces données sont archivées pendant 3 ans.

En toute hypothèse, SAFEBRANDS s'abstient de reproduire, exploiter ou utiliser les DCP collectées dans le cadre de l'exécution du présent contrat, à ses propres fins ou pour le compte de tiers, et s'engage à modifier ou supprimer, soit à la demande du CLIENT soit à la demande d'une personne

concernée et à l'achèvement de la finalité poursuivie et au terme de l'exécution du présent contrat, toute DCP collectée à l'occasion ou aux fins d'exécution dudit contrat.

Il est rappelé que les personnes concernées disposent sur les DCP les concernant des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès SAFEBRANDS qui s'engage à y faire droit dans les délais réglementaires.

Afin d'obtenir des informations sur les traitements des données personnelles effectués par SAFEBRANDS, ou d'exercer les droits sur les données concernant les personnes concernées enregistrées au sein desdits traitements, les personnes doivent contacter SAFEBRANDS soit par e-mail à [compliance@safebrands.com](mailto:compliance@safebrands.com), soit par la voie postale à l'adresse suivante :

SafeBrands S.A.S.  
Réfèrent protection des données  
Pôle Média de la Belle de Mai  
13356 MARSEILLE Cedex 03  
France

Il est précisé que SAFEBRANDS se réserve le droit de facturer le CLIENT responsable de traitement, sous réserves d'autorisation préalable de ce dernier, dans l'hypothèse où des ressources importantes de SAFEBRANDS devraient être mobilisées afin de répondre à la demande d'exercice des droits des personnes concernées.

#### 15.2 Obligations du CLIENT

Il est rappelé qu'il appartient au CLIENT, en tant que responsable de traitement, de recueillir tout consentement nécessaire auprès des personnes concernées, en corrélation avec les finalités poursuivies. En outre, les personnes concernées disposent sur les DCP les concernant des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès SAFEBRANDS, selon le formalisme susmentionné, qui s'engage à y faire droit dans les délais réglementaires et à en informer le CLIENT.

Le CLIENT est informé que certaines données personnelles fournies sont transmises aux autorités compétentes et pourront être consultées par ces dernières.

#### **ARTICLE 16 : RÉFÉRENCES**

Le CLIENT autorise SAFEBRANDS à mentionner le nom de la société ou à faire figurer le logo de la société du CLIENT en tant que référence de SAFEBRANDS. Ce type de publication se fera uniquement dans le cadre des documents commerciaux ou du site internet de SAFEBRANDS.

Si le CLIENT ne souhaite pas figurer parmi les références de SAFEBRANDS, il lui suffit d'envoyer un e-mail à l'adresse [hebergement@safebrands.com](mailto:hebergement@safebrands.com).

#### **ARTICLE 17 : CESSIBILITÉ DU CONTRAT**

Le CLIENT se réserve la faculté de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelle que forme que ce soit, les droits et obligations nés du présent contrat sous réserve d'avoir obtenu préalablement l'accord écrit de SAFEBRANDS.

SAFEBRANDS se réserve la faculté de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelque forme que ce soit, les droits et obligations nés des présentes avec ses Clients.

#### **ARTICLE 18 – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE**

Les présentes, c'est à dire tant les conditions d'utilisation des services de SAFEBRANDS que les modalités liées aux prestations proposées par SAFEBRANDS, sont régies par le droit français quel que soit le lieu d'utilisation.

En cas de contestation éventuelle sur l'interprétation ou sur l'exécution des présentes dispositions et après échec de toute tentative de recherche d'une solution amiable, compétence expresse est attribuée aux tribunaux français, et notamment au Tribunal de Commerce de Marseille.

Dernière modification : 31 janvier 2024.